



SANITAIRE ET PÉDAGOGIQUE : LA RENTRÉE AU CARRÉ ?

Huit jours à peine après la rentrée, des écoles et des classes sont déjà fermées avec une nouvelle logique du « cas par cas ». Décidées par le préfet, les fermetures de classe échappent au contrôle du rectorat, réduit à veiller aux mesures de prévention et de continuité pédagogique. Freinée par un ministre répandant partout que la rentrée, comme l'année, seraient « normales », la répartition des rôles a tardé autant que les protocoles spécifiques publiés à la veille de la rentrée. **Le CHSCTA* le 2 septembre a permis de clarifier utilement un certain nombre de points : vous trouverez ces informations stabilisées au verso.** Le recteur a reconnu que « la parole devait être unique » avec des consignes simples et connues de tous, sur la nécessité de se faire tester au moindre doute par exemple, avec une autorisation d'absence immédiate dans l'attente des résultats, ou la fourniture généralisée de masques pour les personnels.

Mais les masques à la charge des familles, le brassage des élèves autorisé, le manque de sanitaires dans les établissements demeurent des angles morts de la rentrée sanitaire, des problématiques portées haut et fort par le SNES-FSU en toute occasion. Elles mettent en lumière des choix politiques contestables dont les conséquences sur le terrain sont encore plus intenable avec les risques de contamination : effectifs surchargés, décrochage des classes au lycée avec des alignements des enseignants en cascades, investissement inégal des collectivités en charge du bâti scolaire, familles les plus précaires oubliées du plan de relance dont les milliards se déversent pourtant sans aucune contrepartie dans les entreprises.

Aucun programme n'a été réaménagé. Aucun moyen n'a été dégagé pour recruter. Les collègues trancheront donc ce qu'il sera possible de faire cette année ! Pour résorber les retards, le ministre n'appuie que le « hors-la-classe » avec des HSE qui ruisselleront jusque décembre pour « devoirs faits » et l'AP renforcé après les tests diagnostiques toujours autant superflus. Les collègues qui refuseront d'entrer dans cette logique rappelleront leur charge de travail déjà écrasante et l'intérêt du travail collectif au sein de la classe dont les bienfaits ont été redécouverts depuis le confinement. Des pressions s'exercent déjà sur des TZR en attente d'une suppléance mais les activités de rattachement sont cadrées par des textes : dans le doute, ne restez pas seul-e et sollicitez le SNES.

Entre les Etats généraux du numérique éducatif et le Grenelle des professeurs, le ministre s'apprête à vampiriser tous les médias ces prochaines semaines pour s'exprimer sur des rémunérations individualisées pour des missions supplémentaires, sur la transformation de nos pratiques professionnelles par le numérique ou sur des expérimentations au lycée du suivi de l'orientation par les professeurs principaux. La revalorisation de nos métiers, les augmentations de salaires, le doublement de l'ISOE ou encore la prime d'équipement ne sont pas à l'ordre du jour : à nous toutes et tous de défendre ces revendications ! **La journée Interprofessionnelle du 17 septembre pour l'emploi, les salaires et l'abandon de la réforme des retraites permettra de faire entendre la voix des salarié-es et marquera cette fois la rentrée sociale.**



Gwénaél LE PAIH, 06/09/2020
Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Représentant élu des personnels au CHSCTA et au CTA



MOBILISATION UNITAIRE

JEUDI 17 SEPTEMBRE

CONTRE
la misère, la précarité, le chômage,
la réforme des retraites

POUR
l'emploi, la hausse des salaires,
le développement des Services publics

+ d'infos sur rennes.snes.edu

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : 2 CAMPAGNES EN 2020-2021

En plus des collègues concernés cette année selon leur ancienneté dans le 6^e, 8^e ou 9^e échelon, tous les rendez-vous de carrière qui ont été déprogrammés avec le confinement au printemps dernier doivent être réalisés d'ici janvier. Le rectorat a adressé un message à tou-te-s les collègues concerné-es. Si vous pensez avoir été oublié-e, n'hésitez pas à adresser un courriel à votre IPR. Dans le doute, contactez-nous pour en savoir plus.

Martin Georges-Saint-Marc

DEUX STAGES SYNDICAUX « RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE » FIN SEPTEMBRE

Pour vous guider dans cette étape incontournable de la carrière, et vous aider à la préparer, la section académique du SNES-FSU organise deux stages syndicaux d'une demi-journée le mercredi après-midi, les **23/09** (Brest) et **30/09** (Rennes).

Merci de vous y inscrire par courriel : s3ren@snes.edu

Comment se déroule un rendez-vous de carrière ?
Quels sont les éléments observés ? Quelle incidence sur le déroulé de ma carrière ?
Comment s'y préparer ? Quels délais ?
Quels documents produire ?

Autant de questions auxquelles les militant-es du SNES apporteront des éclairages, ainsi que sur toutes les questions que vous souhaitez poser.



NON AUX ÉVALUATIONS HORS-SOL !

Parce que nos élèves n'ont pas besoin de ces évaluations nationales standardisées pour progresser...
Parce qu'évaluer c'est notre métier !
Ces évaluations hors-sol ne doivent pas avoir lieu !
Signez la pétition : frama.link/StopEval



UNE RENTRÉE SOUS PROTOCOLE

LE POINT APRÈS LE CHSCTA DU 2 SEPTEMBRE 2020

Suite aux demandes de la FSU pour obtenir un cadrage et une information sur les préconisations académiques, un CHSCTA extraordinaire présidé par le Recteur s'est tenu le mercredi 2 septembre. Il a permis au SNES-FSU de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain et au Recteur de s'exprimer en clarifiant certaines dispositions. En effet, depuis la rentrée, nous avons pu observer des divergences d'appréciations sur l'application du protocole sanitaire ou sur la distribution des masques... Les réponses apportées par le Recteur et le Secrétaire général se sont voulues, contrairement aux tergiversations du ministre, simples et claires. Le SNES-FSU a demandé et obtenu qu'une communication soit faite auprès de l'ensemble des personnels, et pas seulement les chefs d'établissements.

SUR LES MASQUES

Le port du masque est obligatoire dans toutes les situations pour les élèves et les personnels, sauf dans les cas où des collègues (CPE, PSYEN, documentalistes) peuvent être amenés à travailler seuls dans leurs bureaux. C'est le cas, très souvent également, aux abords des établissements et lors des déplacements sur le temps scolaire.

Les masques ne sont pas fournis aux élèves mais ils doivent être obligatoirement distribués aux personnels. Le Rectorat dispose d'une réserve de masques pour pourvoir aux établissements qui n'auraient plus de stocks ; la consigne est de distribuer à chaque enseignant un lot de 4 à 6 masques lavables 20 à 30 fois pour couvrir le premier trimestre. Cette obligation ne peut souffrir aucune exception, n'hésitez pas à solliciter le SNES-FSU en cas de refus du chef d'établissement de distribuer les masques.

Des masques transparents ont été commandés pour les enseignants et les AESH des élèves sourds ou malentendants. Nous avons demandé à ce qu'ils soient distribués plus largement aux enseignants de maternelle, de LV ou intervenant en UPE2A mais ce n'est pas prévu à ce stade, le ministère n'ayant pas assuré le financement.

POUR LES PERSONNELS FRAGILES OU VULNÉRABLES

Depuis le 1^{er} septembre deux situations sont possibles. Les personnels fragiles doivent se rapprocher de leur médecin et s'adresser au service médical académique (SMA). Il leur sera fourni un lot de masques chirurgicaux de type 2. Seuls les personnels vulnérables (cancer, dialyse, VIH...) peuvent être placés en télétravail ou en ASA.

APPLICATION DU PROTOCOLE

Il ne doit y avoir aucune restriction sur l'utilisation des salles de sciences, d'art-plastiques ou d'éducation musicale. Les élèves peuvent être amenés à nettoyer le matériel avec des produits d'entretien courants et les enseignants sont invités à choisir des TP adaptés au cadre sanitaire. Les IPR seront consultés en cas de difficultés, la chorale pourra avoir lieu en conservant le port du masque. Les sorties scolaires sont possibles, mais le Rectorat déconseille fortement, sans pouvoir les interdire, les voyages scolaires à l'étranger.

Le SNES-FSU Bretagne est intervenu pour pointer la difficulté pour assurer le lavage régulier des mains du fait de l'absence de sanitaires en nombre suffisant. Le Rectorat a expliqué qu'il dialoguait avec les collectives locales en charge du bâti, et préconise l'utilisation de gel par les élèves quand le lavage des mains n'est pas possible.

GESTION DES CAS COVID

En cas de doute ou de symptômes, le principe est de ne pas prendre le moindre risque et la règle est de se faire tester. Le Recteur a évoqué le « devoir d'exemplarité des enseignants ». Pour ce faire, il suffit de signaler à son établissement que l'on va se faire tester, et en attendant le régime qui s'applique est celui de l'ASA (autorisation spéciale d'absence).

Le jour de carence ne s'applique que dès lors qu'il y a un arrêt maladie effectif. La volonté du Rectorat est que rien ne fasse obstacle au triptyque « isoler, tester, tracer ».

Le cadrage national a évolué et sont considérés comme « cas confirmés » les personnes testées positives au COVID, « cas probables » les personnes présentant des signes cliniques et visibles après examen médical thoracique, « cas possibles » les personnes présentant des signes évocateurs ayant ou non été en contact à risque avec un « cas confirmé ». Le « contact à risque » représente le contact direct avec un « cas confirmé » sans mesure de protection efficace. On considère comme mesure de protection efficace le port d'un masque chirurgical ou FFP2 par l'un OU l'autre, le port d'un masque grand public par l'un ET l'autre ou la séparation physique par une vitre par exemple.

Dès le premier cas avéré, le chef d'établissement doit informer l'Agence Régionale de Santé (ARS), établir la liste des personnes ayant été en « contact à risque » et en informer les parents et les personnels. Le fait d'être dans la même classe n'est pas en soi un risque. On parlera de « cluster » à partir de 3 cas sur 7 jours. En fonction de la situation mais en suivant un cadrage strict, le préfet peut décider la mise en quatorzaine des contacts à risque (1 à 2 cas) ou la fermeture partielle ou totale de l'établissement (3 cas).

« CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE » ?

Le Rectorat a demandé aux chefs d'établissements d'enquêter auprès des familles sur l'équipement numérique. Il faut s'assurer que cette enquête est bien menée pour repérer et aider les familles qui en auraient besoin le cas échéant.

Un protocole académique à destination des enseignant-es est en cours de rédaction pour présenter de manière simple et efficace les outils numériques disponibles.



SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ET AMÉNAGEMENTS DE PROGRAMMES

Le Rectorat considère que le soutien aux élèves ne passe pas par des aménagements de programme mais par des dispositifs extérieurs à la classe : devoirs faits, stages de réussite, accompagnement en HSE. 40 000 HSE sont injectées alors que l'on sait que celles consacrées à devoirs faits ne sont jamais totalement utilisées, celles non consommées l'année dernière ont tout de même été reversées cette année.

Le Rectorat a également donné consigne aux chefs d'établissements d'utiliser les TZR disponibles ou qui seraient en « sous-service » pour organiser du soutien. Contactez le SNES académique en cas d'abus ou de difficultés.

Mathieu Mahéo

Représentant élu des personnels au CTA et au CHSCTA